

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [11]

Artikel: L'année romande : pourquoi, et comment ? : une année à remplir

Autor: Chaponnière, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'année romande : pourquoi, et comment ?

DOSSIER

Une année à remplir

Le motif du séjour des jeunes Suisses alémaniques dans un canton romand est invariablement le même : il s'agit pour elles d'apprendre le français, le plus souvent en vue d'un apprentissage futur d'infirmière, d'employée de commerce ou aux PTT, ou de toute profession requérant une langue étrangère. Mais en interrogeant plusieurs jeunes filles sur cette année en Romandie, on perçoit dans leurs réponses une autre raison, plus profonde celle-là, qui vient se superposer à la première.

« Je n'ai pas trouvé de travail. » « Je me sentais trop jeune pour commencer un apprentissage. » « Je voulais devenir ébéniste, mais toutes les places étaient prises », etc. Les raisons de leur séjour sont presque toujours négatives. Que ce soit dû à leur jeune âge (elles n'ont en général pas plus de 16 ans) ou au nombre dramatiquement restreint de débouchés immédiats, la plupart d'entre elles se trouvent dans une irrésolution totale à la fin de leur scolarité obligatoire. Un séjour en Suisse romande apparaît alors comme une des façons les plus profitables de repousser l'échéance professionnelle d'une année en remplissant celle-ci le mieux possible. Parmi toutes les jeunes filles interrogées, pas une seule n'a mentionné l'intérêt purement ménager de leur expérience. La formation domestique n'est une fin en soi pour aucune d'entre elles, pas même les apprenties ménagères qui, comme les autres, sont toujours dans l'attente d'une seconde formation.

Le travail... et le reste

Parmi les différentes tâches que remplissent les jeunes filles dans les foyers qui les reçoivent, c'est le ménage qui, à l'unanimité, les ennuie le plus. Mais la garde des enfants, pour moins ennuyeuse qu'elle leur paraisse, pose en revanche des problèmes beaucoup plus grands. D'après la plupart des institutions jouant le rôle d'intermédiaire entre la jeune fille et la famille, les enfants constituent un sujet constant de litige : les petits Romands ne sont, semble-t-il, pas du tout élevés de la même manière que leurs compatriotes alémaniques, et la jeune fille se trouve confrontée, dès son arrivée, à un comportement dont elle n'a pas la moindre habitude, et qui la dépasse dans la plupart des cas.

C'est une des raisons pour lesquelles les jeunes filles placées dans une famille avec des enfants plus âgés sont presque toujours plus satisfaites de leur sort que les autres. Mais il est aussi une autre raison pour préférer les familles « âgées » : ce sont celles dans lesquelles les jeunes filles se sentent le moins isolées. La solitude, voire le sentiment de rejet, est ressentie par beaucoup d'entre elles, qui se plaignent d'un manque de contact avec le ménage qui les emploie. Lorsqu'elles y trouvent des enfants de leur âge, il est rare qu'un contact ne se crée pas immédiatement ; mais chez les couples avec des enfants encore petits, la jeune fille se trouve isolée entre une mère surchargée, des enfants dont l'indiscipline lui fait peur et un père le plus souvent absent : « Il ne me salue pas quand il rentre, ni quand il sort », m'avoue l'une des jeunes filles, qui, au hochement de tête de ses compagnes de séjour, n'est visiblement pas la seule dans son cas.

La subtilité des abus

S'il est difficile de faire des généralités sur les rapports des jeunes filles avec les familles qui les reçoivent, on peut tout de même discerner trois situations-types. Pour commencer par le meilleur des cas, il y a heureusement beaucoup de jeunes filles qui se disent satisfaites des conditions de leur séjour, qui ont un contact agréable avec les personnes qui les emploient et qui n'ont pas le sentiment de faire l'objet d'abus, quoiqu'elles avouent presque toutes travailler davantage que le nombre d'heures prescrites par le contrat. A l'autre extrême se situent les jeunes filles dont le placement se révèle inadéquat sous tous aspects. Celles-là constituent environ dix pour cent des jeunes travailleuses placées la même année en Romandie. Les causes les plus fréquentes

d'échec sont l'incompatibilité de caractère entre la jeune fille et la maîtresse de maison, des abus d'une part ou de l'autre concernant les heures de travail, ou encore le *Heimweh*, qui nécessite le retour de la jeune fille chez elle. Dans les deux autres cas, on procède généralement à un remplacement de la jeune fille dans une autre famille.

Le cas-type le plus fréquent correspond néanmoins à une situation intermédiaire : ce sont les jeunes filles qui, globalement, sont satisfaites de leur placement. Elles s'entendent bien avec leur patronne qui **formellement** respecte les termes du contrat. Mais c'est dans l'informel que se situe le malaise. Le fait même que des rapports amicaux lient la jeune fille à ses employeurs crée des situations d'ambiguïté face auxquelles les jeunes filles n'ont pas les moyens de réagir. L'ambiguïté surgit dès que la famille requiert la présence de la jeune fille au cours de loisirs, de sorties ou de toute autre occasion qui se situe en dehors de ses heures de travail. Quand bien même il s'agit d'invitations émanant d'une intention généreuse des employeurs, la jeune fille se trouve placée devant un choix difficile : la cordialité de ses rapports avec la famille l'incite à accepter, mais cela demeure néanmoins des jours de congé dont elle ne profite pas véritablement.

Deux jeunes filles m'ont raconté avoir été conviées à des sorties familiales ou à des dîners avec les amis du ménage : « J'ai passé l'après-midi à m'occuper des enfants », me dit la première. Et l'autre, en riant : « Je suis plus à la cuisine quand je suis invitée que pendant mes heures de travail ! »

Mais il ne pourrait, selon elles, en être autrement, tant une attitude délibérée d'oisiveté semblerait saugrenue de leur part, même pendant leurs heures ou journées de congé. Il résulte néanmoins de ce genre de situation un sentiment désagréable de frustration, comme si le travail supplémentaire qu'elles avaient fourni était reçu comme un « service » qui ne méritait pas compensation. De plus, elles ont l'impression que c'est là le prix de leurs contacts privilégiés avec la famille : en se plaignant ouvertement, elles craignent de paraître mesquines.



Les institutions d'encadrement

Eu égard à l'ensemble des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes filles au cours de leur séjour en Romandie, les institutions et organisations d'accueil et d'encadrement jouent un rôle prépondérant. Les bureaux de placement, tout d'abord, gardent généralement un contact avec les jeunes Suisses alémaniques qu'ils ont placées, ainsi qu'avec les familles. Mais ce sont surtout les foyers alémaniques qui sont les mieux informés des conditions de séjour des jeunes filles. Ouverts tous les jours de congé pour les recevoir, ils offrent, en plus de loisirs organisés, un lieu de rencontre où elles peuvent parler en toute liberté non seulement les unes avec les autres mais avec les assistants sociaux, les responsables et les animateurs du foyer. Dans de nom-

DOSSIER

breux cas de litige entre la jeune fille et sa patronne, le foyer prend contact avec cette dernière et une rencontre tripartite est organisée : bien souvent la présence d'une tierce personne à qui elle a déjà pu se confier donne à la jeune fille l'assurance nécessaire pour formuler à ses employeurs les termes de son mécontentement. « Cette solution ne convient néanmoins qu'aux cas de désaccord mineurs », nous fait remarquer le responsable d'un de ces foyers. « Dans des cas plus graves, nous devons faire appel au Service de protection de la jeunesse, voir même aux prud'hommes. » Ceux-ci sont en effet les seuls à pouvoir trancher entre les parties concernées. Les sujets les plus nombreux de désaccord sont les heures de travail et, surtout, les sorties : le problème de la responsabilité se pose sans cesse aux familles d'accueil face aux désirs — compréhensibles — de liberté que manifestent les jeunes filles. Des indications précises de la part des parents de celles-ci facilitent évidemment grandement les décisions des employeurs.

Un fait de société

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les conditions des travailleuses ménagères suisses alémaniques en Romandie, tant les problèmes qui se posent sont spécifiques à leur statut. Il est évident que le changement de mentalité féminine qui s'est manifesté au cours de cette dernière décennie modifie considérablement les données du phénomène. Aucune des jeunes filles interrogées ne considère le travail ménager comme une des composantes de son accomplissement personnel : cela demeure exclusivement un moyen de passer une année en dehors de chez elle. La motivation est donc extrêmement faible vis-à-vis du type d'activités qu'impose un séjour en Suisse romande.

En revanche, si les mentalités évoluent, les pratiques se modifient dans une moindre mesure. Preuve en est le problème évoqué précédemment, où le travail supplémentaire de la jeune fille fait figure de « service » : cette distorsion aux clauses du contrat n'est que la reproduction directe d'un phénomène de société plus large. En imposant à leurs jeunes filles du travail supplémentaire, les maîtresses de maison ne font souvent que passer plus loin leur propre condition. Inéluctablement, la jeune fille sera la victime secondaire d'une exploitation qui lui préexiste, au niveau du couple. Non seulement la femme est habituée à supporter seule le poids du travail ménager, mais à le considérer comme un ensemble de services qu'il est indispensable de rendre à la famille pour que celle-ci puisse vivre correctement. Il est alors évident qu'elle transmettra à sa jeune fille non seulement une part de ce qu'elle même doit supporter, mais qu'elle normalisera ses exigences de travail supplémentaire comme celui qu'on exige d'elle : des « services » qu'il est naturel de rendre.

La condition des jeunes filles travaillant dans l'économie domestique ne peut donc être expliquée avec des critères professionnels seulement : elle est trop directement liée au fait de société que constitue actuellement le rôle de la femme au sein de la famille.

C. Chaponnière

Quelques adresses

Renseignements :

Office d'orientation professionnelle
6, rue Prevost-Martin, Genève
Service de la protection
de la jeunesse
16, rue des Sources, Genève

Placement et foyers :

Amis de la jeune fille

8, rue Vignier, Genève
2, rue du Simplon, Lausanne

Pro Filia

6, rue du Conseil-Général,
Genève

Evangelische Stadtmission

7, rue Bergallonne, Genève

Foyer Saint-Boniface

14, av. du Mail, Genève

Centre de Jeunesse suisse
alémanique

8, rue Senebier, Genève
13, av. Villamont, Lausanne
107, rue du Doubs,
La Chaux-de-Fonds
21, rue des Poudrières,
Neuchâtel

Une opinion...

Celles qui désirent et celles qui ne désirent pas

PARTAGER LES TACHES MENAGERES

Valoriser le travail ménager, répartir différemment les rôles dans la famille, partager les tâches.

Voilà les slogans à la mode.

Leur mise en pratique peut se traduire par exemple : l'homme, le mari, le fils et même la fille peuvent aussi quelquefois faire la vaisselle, repasser leur chemise, cirer leurs souliers, faire leur lit ou acheter et cuisiner pour toute la famille.

Mais qui sont celles qui proclament ces idées ?

Avez-vous déjà fait votre petite enquête ?

Personnellement, j'ai fait la mienne et j'ai remarqué que les femmes qui prôchent le partage des tâches et qui la plupart du temps l'appliquent dans leur ménage sont celles qui travaillent en dehors à temps plein ou à mi-temps, celles qui ont des activités sociales, artisanales ou politiques. Bref celles qui ont d'autres intérêts, d'autres buts que le ménage. Celles dont les activités quotidiennes sont déjà partagées.

Mais le 40 % environ des femmes mariées sans activité professionnelle et sans petits enfants ne désirent pas partager les tâches ménagères. D'ailleurs pourquoi le souhaiteraient-elles ? Elles préfèrent se laisser dévorer par le ménage et proclament bien haut leur dévouement à la cause familiale et domestique. "Mon mari exige 2 repas chaud par jour et jamais ni plats réchauffés, ni surgelés, ni boîtes". "Avec cette mode rétro je dois encore repasser les vieilles chemises de coton que ma fille a empruntées à son père" etc... Les psychologues appellent cela du masochisme.

Mais pourquoi ces fées du foyer ne veulent-elles pas partager ? C'est tout simple, elles n'ont rien d'autre pour se valoriser, alors elles gardent jalousement le ménage pour elles seules, et le compliquent encore si nécessaire.

Hélas ! Ce n'est pas comme cela que les femmes feront accélérer l'émancipation commencée depuis un siècle.

Je suis persuadée que le partage des tâches est une condition nécessaire au développement des femmes. Dommage qu'elles soient encore si nombreuses à freiner.

Jacqueline Berenstein-Wavre.

Jacqueline Berenstein-Wavre



KYBOURG

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT
DE COMMERCE ET DE LANGUES
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 28 50 74
Mme M. KYBOURG, directrice
Membre de l'Association genevoise des Écoles Privées
AGEP

Préparation aux fonctions de

SECRÉTAIRE DE CADRES ET DE DIRECTION

trilingue ou quadrilingue

SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLOGRAPHE

trilingue ou quadrilingue

EMPLOYÉ(E) DE COMMERCE

trilingue ou quadrilingue

STÉNODACTYLOGRAPHE bilingue ou monolingue

EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées

ANGLAIS : 5 niveaux, préparation aux examens de la British-Swiss
Chamber of Commerce

ALLEMAND : 5 niveaux

ESPAGNOL : préparation aux examens de la Cámara oficial española de
comercio en Suiza

ITALIEN : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »

STÉNO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse
romande.

DIPLOMES